

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET

ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 20 Mai 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-WAFA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 33 800 713,526 TND, un actif net de 33 725 847,176 TND et un bénéfice net annuel de 1 704 711,667 TND.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-WAFA » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2023 du fonds commun de placement « FCP-WAFA » englobent un encours impayé de 1 950 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- GROUPE LOUKIL : 1 750 000 DT
- ELECTROSTAR : 200 000 DT

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie. Le Fond a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans :

- A partir du 1er novembre 2021 de 50% de l'encours impayé de l'émetteur « **Groupe loukil** ». Au 31 décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 379 246,575 DT.
- A partir du 03 avril 2023 de la totalité de l'encours impayé de l'émetteur « **Electrostar** ». Au 31 décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 29 868,709 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP WAFA pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différents parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la

Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-23	31-déc.-22
Portefeuille-titres	3.1	19 094 891,504	19 200 662,409
Obligations de sociétés		5 316 215,565	5 125 590,632
Emprunts d'Etat		12 274 934,339	12 523 216,777
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 503 741,600	1 551 855,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	13 114 825,038	12 354 673,095
Placements monétaires		9 274 988,949	9 243 409,267
Disponibilités		3 839 836,089	3 111 263,828
Créances d'exploitation	3.5	1 590 996,984	1 581 366,307
Total Actif		33 800 713,526	33 136 701,811
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Crédeurs	3.6	57 949,114	58 263,921
Autres crédeurs divers	3.7	16 917,237	14 218,880
Total Passif		74 866,351	72 482,801
Actif net		33 725 847,175	33 064 219,010
Capital	3.8	23 951 285,594	24 915 268,747
Sommes distribuables	3.11	9 774 561,581	8 148 950,263
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 880 812,166	6 479 768,587
Sommes distribuables de la période		1 893 749,415	1 669 181,676
Actif net		33 725 847,175	33 064 219,010
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 800 713,526	33 136 701,811

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 décembre 2022
Revenus du portefeuille titres	3.2	1 367 965,122	1 249 522,548
Dividendes titres OPCVM		222 748,900	134 206,400
Revenus des obligations		357 356,265	493 821,805
Revenus des emprunts d'Etat		787 859,957	621 494,343
Revenus des placements monétaires	3.4	952 855,032	861 139,461
Revenus des billets de trésorerie		682 456,687	563 989,810
Revenus des certificats de dépôt		-	5 824,873
Revenus des comptes à vue		150 278,794	164 398,309
Revenus des prises en pensions		120 119,551	126 926,469
Total des revenus des placements		2 320 820,154	2 110 662,009
Charges de gestion des placements	3.9	223 736,425	224 718,391
Revenus nets des placements		2 097 083,729	1 885 943,618
Autres charges	3.10	254 744,845	220 817,658
Résultat d'exploitation		1 842 338,884	1 665 125,960
Régularisation du résultat d'exploitation		51 410,531	4 055,716
Sommes distribuables de la période		1 893 749,415	1 669 181,676
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(51 410,531)	(4 055,716)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 225,956)	21 577,172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(128 400,354)	(6 929,552)
Frais de négociation de titres		(0,907)	(56,701)
Résultat de la période		1 704 711,667	1 679 716,879

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 704 711,667	1 679 716,879
Résultat d'exploitation	1 842 338,884	1 665 125,960
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(9 225,956)	21 577,172
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	(128 400,354)	(6 929,552)
Frais de négociation de titres	(0,907)	(56,701)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	(1 043 083,501)	(153 857,437)
Souscription	41 269 408,188	53 816 653,973
Capital	30 548 100,000	41 895 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(336 320,610)	(282 883,310)
Régularisation des sommes distribuables	11 057 628,798	12 204 437,283
Rachat	42 312 491,689	53 970 511,410
Capital	31 372 400,000	42 017 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(334 264,674)	(279 035,546)
Régularisation des sommes distribuables	11 274 356,363	12 232 046,956
Variation de l'actif net	661 628,166	1 525 859,442
Actif net		
En début de période	33 064 219,010	31 538 359,568
En fin de période	33 725 847,176	33 064 219,010
Nombre d'actions		
En début de période	250 651	251 875
En fin de période	242 408	250 651
Valeur liquidative	139,128	131,913
Taux de rendement de la période	5,470%	5,350%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2023
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds :

FCP WAFA obligataire capitalisation « FCP WAFA » est un FCP de catégorie obligataire de capitalisation constitué le 23 octobre 2017.

Il a obtenu le visa du CMF le 30 octobre 2017 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 15 novembre 2017.

Son capital initial s'élève à 300 000 TND divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 25 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP WAFA arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP WAFA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

Le fonds détient des souches de BTA, valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- BTA 6,5% Juin 2025,
- BTA 7% Juillet 2028,
- BTA 7.2% Février 2027,
- BTA 7.2% Mai 2027.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

2.3. Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5. Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le FCP procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus de placements monétaires sous une rubrique distincte « revenus des prises en pension ».

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 19 094 891,504 TND et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2023	% actif
	Obligations des sociétés admises à la cote		5 107 641,11	5 316 215,57	15,73%
TN0001300607	BTE 2010-B	9000	315 000,00	319 229,26	0,94%
TN0001300680	BTE 2019-1	8000	640 000,00	697 428,16	2,06%
TN0001900844	BH 2009-B	11000	168 300,00	175 416,37	0,52%
TN0002601045	STB 2010/1	15000	199 350,00	205 908,73	0,61%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	7000	93 162,00	95 391,82	0,28%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5000	500 000,00	533 170,41	1,58%
TN0003600509	ATB 2007/1(25 ANS)	4370	157 320,00	164 873,90	0,49%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	8286	248 580,00	253 919,99	0,75%
TN0003900305	UIB 2012-1C	4249	210 165,50	222 010,56	0,66%
TN0003900388	UIB SUB 2016	2930	58 040,00	62 066,07	0,18%
TN0004620134	BTK-2009	2500	33 249,11	35 189,70	0,10%
TN0004700811	ATL 2020-1	5000	200 000,00	203 467,10	0,60%
TN0007200173	WIB ISLAMIQUE 2019-1 A	2700	40 477,57	41 322,49	0,12%
TN0007200181	WIB ISLAMIQUE 2019-1 B	480	9 322,00	9 968,69	0,03%
TN0007200199	WIB ISLAMIQUE 2019-1 C	1000	42 396,82	44 521,16	0,13%
TN0007200207	WIB ISLAMIQUE 2019-1 D	400	16 778,12	17 745,76	0,05%
TN0007310410	HL 2017-2	1000	20 000,00	20 600,55	0,06%
TN0007310543	HL 2020-02	7000	280 000,00	283 178,84	0,84%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	6500	650 000,00	659 438,14	1,95%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	7000	700 000,00	709 533,77	2,10%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	5000	500 000,00	535 786,30	1,59%
TN0003900248	UIB 2009/1	850	25 500,00	26 047,79	0,08%
	Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		11 667 248,10	12 274 934,34	36,32%
	Bons du trésor assimilables		11 667 248,10	12 274 934,34	36,32%
TN0008000697	BTA 7% 10 JUILLET 2028	325	284 375,00	301 023,80	0,89%
TN0008000705	BTA 6.5% JUIN 2025	995	899 380,50	986 200,60	2,92%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	2915	2 667 128,00	2 872 370,03	8,50%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	2377	2 186 364,60	2 294 934,82	6,79%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	10000	1 000 000,00	1 035 007,65	3,06%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	10000	1 000 000,00	1 024 236,07	3,03%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	1000	1 000 000,00	1 008 754,10	2,98%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	10300	1 030 000,00	1 087 310,56	3,22%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	15000	1 500 000,00	1 562 950,82	4,62%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL 2022 T3 CB	1000	100 000,00	102 145,90	0,30%
	Titres OPCVM		1 520 805,53	1 503 741,60	4,45%
	Actions des SICAV		1 520 805,53	1 503 741,60	4,45%
	SICAV AL HIFADH	14 600	1 520 805,53	1 503 741,60	4,45%
	TOTAL		18 295 694,74	19 094 891,50	56,49%

Les entrées en portefeuille titres en 2023 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Obligations sociétés	1 380 000,000
BTA	5 600 000,000
Actions SICAV	3 404 684,120
TOTAL	10 384 684,120

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations sociétés	6 767 832,879	6 765 197,089	- 2 635,790
BTA	283 200,000	295 000,000	11 800,000
Actions SICAV	3 429 650,984	3 292 086,420	- 137 564,564
TOTAL	10 480 683,863	10 352 283,509	- 128 400,354

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 367 965, 122 TND pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Dividendes	222 748,900	134 206,400
- des Titres OPCVM	222 748,900	134 206,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 145 216,222	1 115 316,148
Revenus des obligations de sociétés	357 356,265	493 821,805
- intérêts	357 356,265	493 821,805
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	787 859,957	621 494,343
- intérêts	787 859,957	621 494,343
- primes de remboursement	-	-
TOTAL	1 367 965,122	1 249 522,548

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 13 114 825,038 TND et se détaille comme suit :

	Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2023	% actif
	PLACEMENTS MONÉTAIRES		9 228 501,938	9 274 988,949	27,440%
	Emetteur PROMOTEX				
	Billets de trésorerie	2	2 000 000,000	2 000 413,332	5,918%
TNSBG696LCD6	BT PROMOTEX 1080J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	2,959%
TND0ZAO2SA38	BT PROMOTEX 1440J 31/12/2021	1	1 000 000,000	1 000 206,666	2,959%

	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie	3	2 124 536,001	2 155 872,331	6,378%
TN4KIRICLIN2	STIP 130J 03112023	1	1 690 692,957	1 716 974,281	5,080%
TNEKZOFONOP3	STIP 140J 23/11/2023	1	337 267,665	340 696,681	1,008%
TNM23O30PAD3	STIP 140J 25/10/2023	1	96 575,379	98 201,369	0,291%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie	1	2 103 965,937	2 110 462,453	6,244%
					0,000%
TNFB2U2VE0Z4	CME 90J 19/12/2023	1	2 103 965,937	2 110 462,453	6,244%
					0,000%
	Créances sur opérations de pensions livrées		3 000 000,000	3 008 240,833	8,900%
	Pension livrée ATB au 31/01/2024 à 8,27% pour 31 jours :3 290 BTA 7.5% Décembre 2028		3 000 000,000	3 008 240,833	8,900%
	Disponibilités		3 839 836,089	3 839 836,089	11,360%
	Dépôts à vue		3 839 836,089	3 839 836,089	11,360%
	Sommes à l'encaissement			-	0,000%
	Sommes à régler		-	-	0,000%
	TOTAL GENERAL		13 068 338,027	13 114 825,038	38,800%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 952 855,032 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des billets de trésorerie	682 456,687	563 989,810
Intérêts des certificats de dépôt	-	5 824,873
Intérêts des comptes courants	150 278,794	164 398,309
Revenus des prises en pensions	120 119,551	126 926,47
TOTAL	952 855,032	861 139,461

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 590 996,984 TND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	3 012,268	4 212,882
Agios créditeurs à recevoir	47 100,000	31 400,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & Electrostar "	1 950 000,000	1 750 000,000
Provision Pour dépréciation BT*	-409 115,284	- 204 246,575
TOTAL	1 590 996,984	1 581 366,307

* FCP Wafa a opté pour une dépréciation progressive :

- De 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2023 à 1 750 KDT (1250 KDT BT GIF & 500 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021, Au 31 décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 379 246,575 DT.
- De la totalité de l'encours impayés/ Electrostar qui s'élève au 31.12.2023 à 200 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023. ce risque est couvert à hauteur de 29 868,709 DT.

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 57 949,114TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Commission distributeurs(TSB et TSI)	20 696,109	20 808,542
Commission gestionnaire (TSI)	24 835,332	24 970,250
Commission dépositaire(TSB)	12 417,673	12 485,129
TOTAL	57 949,114	58 263,921

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 16 917,237 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	2 815,370	2 744,855
Etat impôts à payer	0,000	-
Honoraires commissaire aux comptes	14 101,867	11 474,025
TOTAL	16 917,237	14 218,880

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

	2023	2022
Capital 31-12-2022		
Montant (en nominal)	25 065 100,000	25 187 500,000
Nombre de Parts	250 651	251 875
Nombre de porteurs de Parts	758	664
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	30 548 100,000	41 895 100,000
Nombre de parts émises	305 481	418 951
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	31 372 400,000	42 017 500,000
Nombre de parts rachetées	313 724	420 175
Capital au 31-12-23		
Montant (en nominal)	24 240 800,000	25 065 100,000
Sommes non distribuables	-289 514,406	-149 831,253
Montant du capital au 31-12	23 951 285,594	24 915 268,747
Nombre de parts	242 408	250 651
Nombre de porteurs de Parts	835	758

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-23 146,536	-5 078,457
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	13 920,580	26 655,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	-137 564,564	-54 018,643
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	9 164,210	47 089,091
Frais négociation de titres	-0,907	-56,701
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-137 627,217	14 590,919
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-149 831,253	-160 574,408
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-336 320,610	-282 883,310
Régularisations sommes non distribuables rachats	334 264,674	279 035,546
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-289 514,406	-149 831,253

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 223 736, 425 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Commission distributeurs (TSI & TSB)	79 905,857	80 256,567
Commission gestionnaire (TSI)	95 887,044	96 307,877
Commission dépositaire (TSB)	47 943,524	48 153,947
TOTAL	223 736,425	224 718,391

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 254 744 ,845 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, ainsi que la dotation aux provisions se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Redevance CMF	31 961,700	32 101,989
Honoraires commissaire aux comptes	17 914,436	13 715,669
Dotations aux amortissement et provisions	204 868,709	175 000,000
TOTAL	254 744,845	220 817,658

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	8 148 950,262	9 937 048,972	-10 205 187,068	7 880 812,166
Exercice 2023	1 842 338,884	1 120 579,826	-1 069 169,295	1 893 749,415
SOMMES DISTRIBUABLES				9 774 561,581

4. Autres informations

4.1- Engagement hors bilan :

A la date du 31 Décembre 2023, FCP WAFA n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	9,574	8,421	7,991	5,663	7,307
Charges de gestion des placements	-0,923	-0,897	-0,959	-0,576	-0,730
REVENUS NET DES PLACEMENTS	8,651	7,524	7,033	5,088	6,577
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	1,051	0,881	0,309	0,108	0,175
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7,600	6,643	6,724	4,979	6,402
Régularisation du résultat d'exploitation	0,212	0,016	-0,741	2,177	0,178
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	7,812	6,659	5,983	7,156	6,580
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-0,038	0,086	0,225	0,243	-0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,530	-0,028	0,077	-0,203	-0,093
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,005	-0,002	-0,010
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	-0,568	0,058	0,298	0,038	-0,107
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7,032	6,701	7,022	5,017	6,294
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-0,568	0,058	0,298	0,038	-0,107
Régularisation du résultat non distribuable	-0,029	-0,020	-0,027	-0,266	0,059
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,597	0,038	0,271	-0,228	-0,048
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	139,128	131,913	125,214	118,960	112,032

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,670%	0,696%	0,786%	0,654%	0,745%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,763%	0,668%	0,247%	0,123%	0,178%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	5,517%	5,155%	5,516%	5,660%	6,530%
Actif Net Moyen	33 395 033,093	32 301 289,289	30 703 872,859	22 089 878,302	12 522 719,577

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP WAFA est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK TSB assure les fonctions de dépositaire pour FCP WAFA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP WAFA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.